



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für  
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF  
**Staatssekretariat für Bildung,  
Forschung und Innovation SBF**

# Forum de dialogue écoles supérieures

5 avril 2023



# Programme

Thématique	Heure
<b>Accueil</b>	<b>09h15 – 09h20</b>
<b>Positionnement ES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Introduction</li><li>• Ensemble des mesures<ul style="list-style-type: none"><li>• Droit/protection de l'appellation</li><li>• Titres complémentaires pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure</li><li>• Amélioration dans le domaine du financement</li><li>• Autres mesures</li></ul></li><li>• Prochaines étapes</li></ul>	<b>09h20 – 11h40</b> (avec une courte pause)
<b>Organisation actuelle et future du forum de dialogue ES</b>	<b>11h40 – 11h55</b>
<b>Fin</b>	<b>11h55 – 12h00</b>

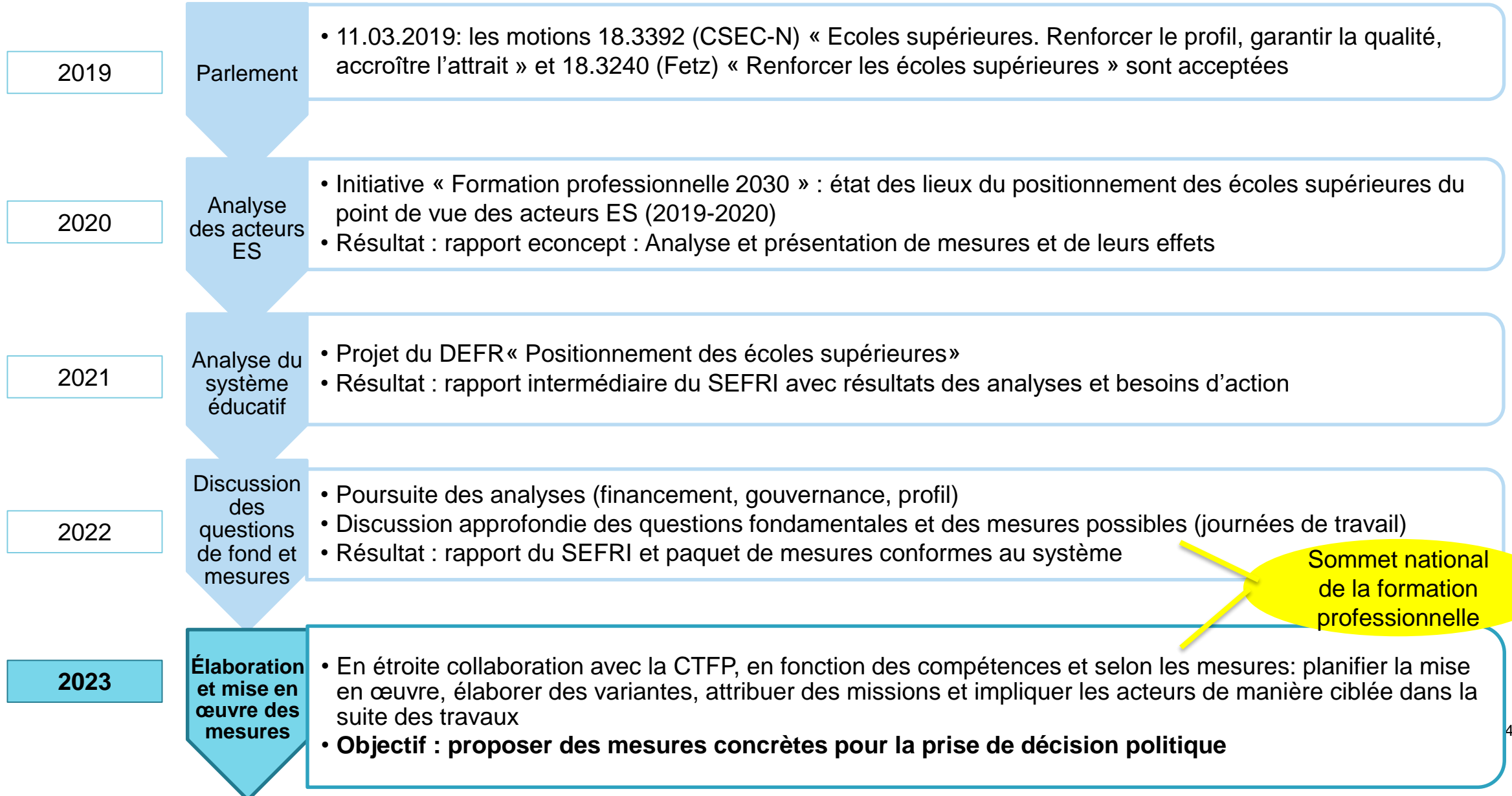


# Positionnement des écoles supérieures





# Démarche du projet





# Éléments clés du Sommet national de Novembre 2022

- Le système des écoles supérieures n'est pas remis en question
- Pas de rapprochement avec le système des hautes écoles, éviter la confusion des titres
- Focus : augmentation de la notoriété, de la visibilité et de la réputation

**→ ensemble de mesures conformes au système**

- L'ensemble de la formation professionnelle supérieure doit être pris en considération



# Objectifs et prémisses

**Compétitivité**  
par rapport aux autres  
offres du tertiaire



**Logique de pilotage du  
marché du travail**  
Les offres répondent aux  
besoins de l'économie

## Écoles Supérieures

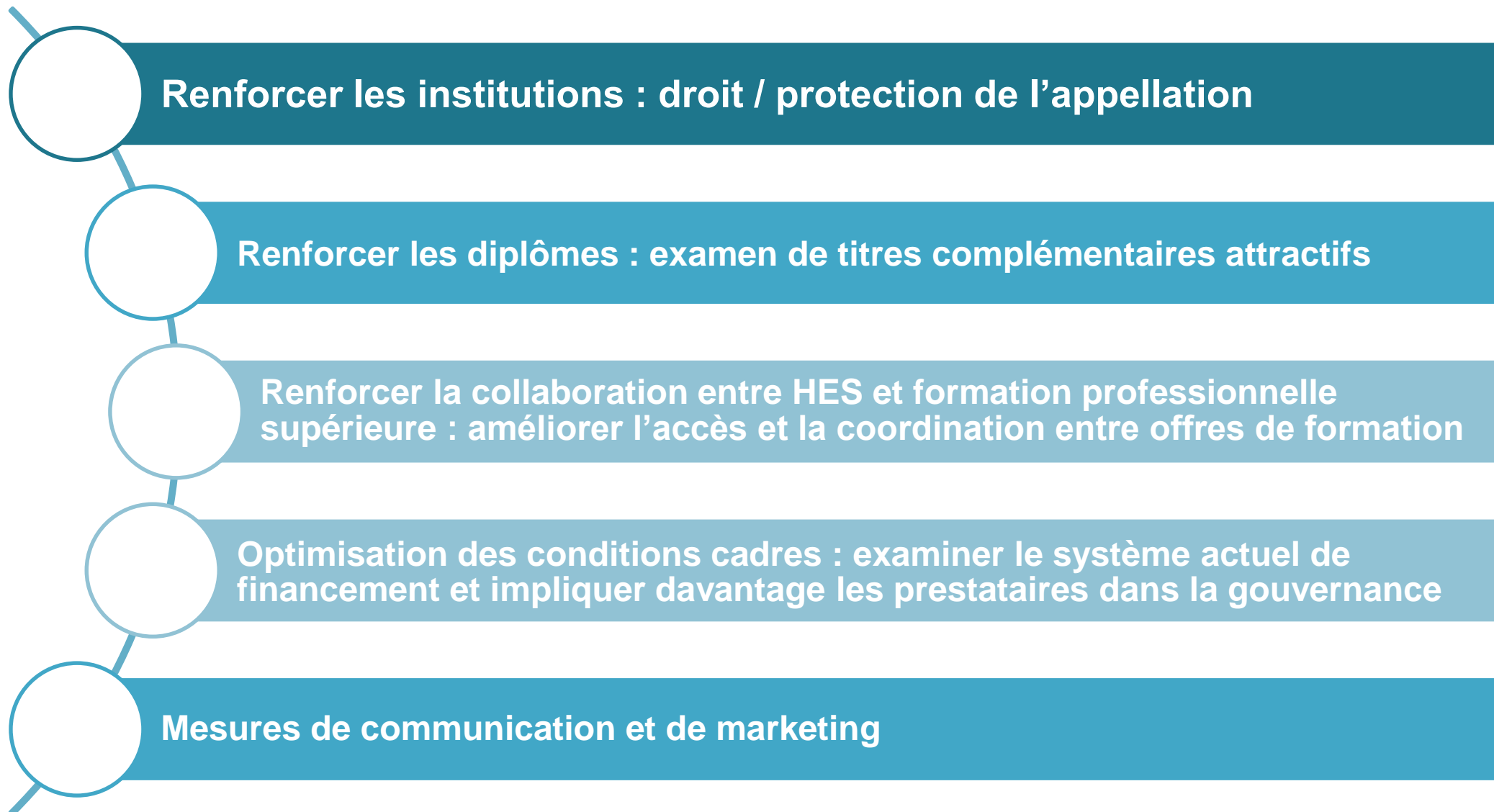
**Équivalence et profils clairs**  
des offres du degré tertiaire



**Attractivité des perspectives  
de carrière**  
pour les personnes avec formation  
professionnelle initiale sans maturité

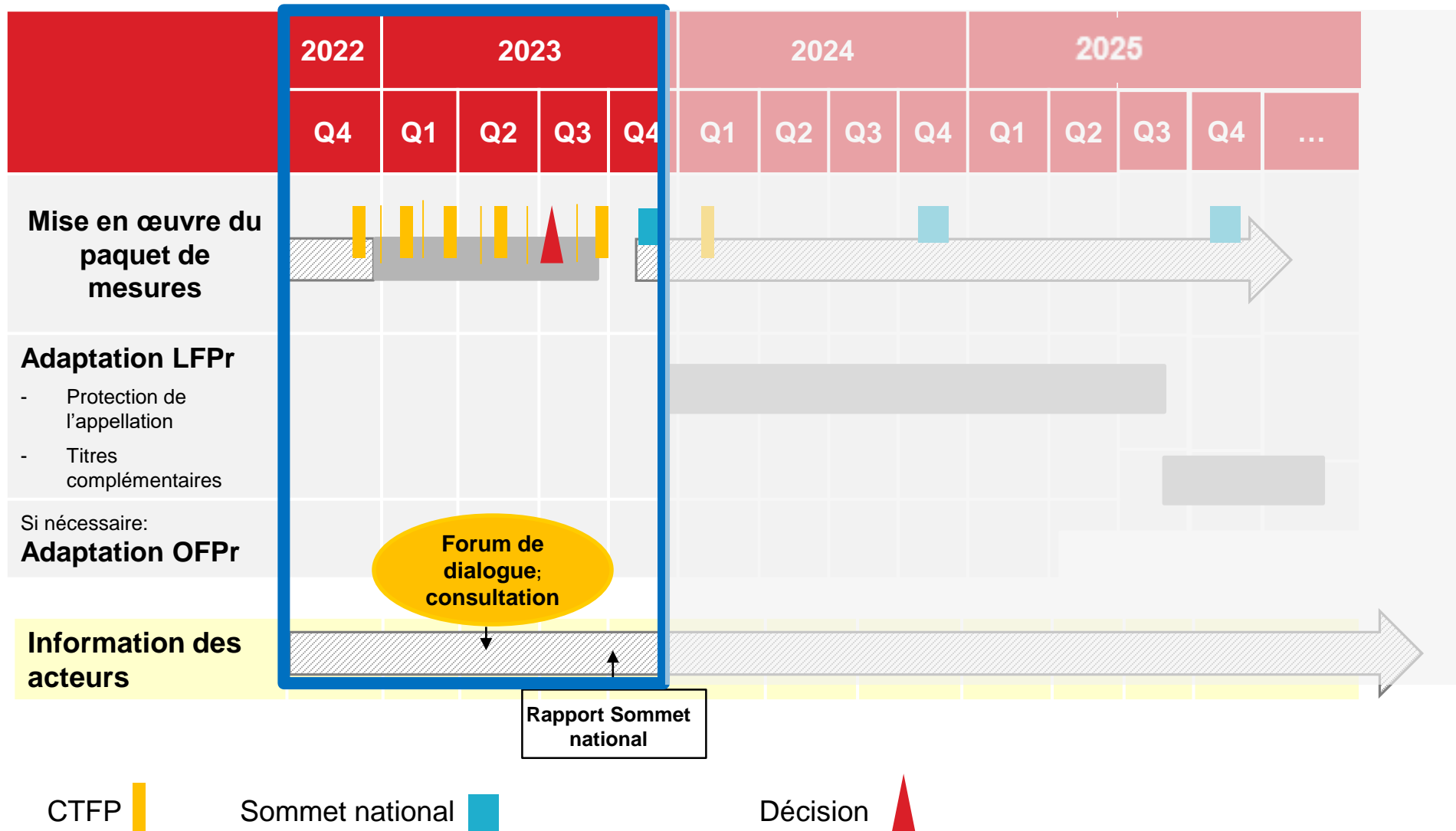


# Des mesures conformes au système





# Procédure à partir de 2023





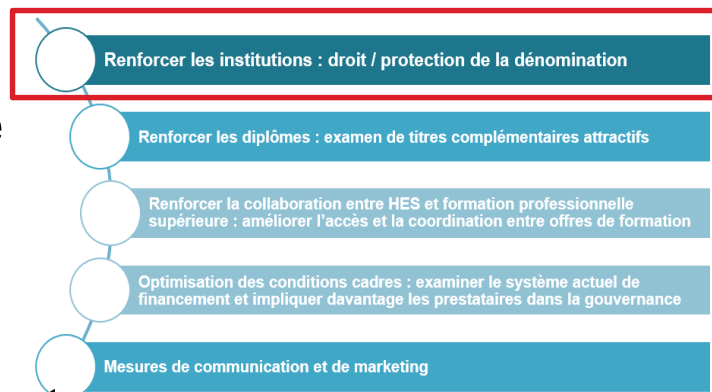


Positionnement ES:  
ensemble de mesures conformes  
au système



# Droit/protection de l'appellation «École supérieure»

- **Décision du Sommet national:** Ancrage d'une protection de l'appellation "école supérieure".
- **Objectif:**
  - Augmentation de la visibilité et de la notoriété de l'ES en tant qu'institution
  - Le lien direct avec le marché du travail ne doit pas être mis en péril
  - Les filières de formation doivent rester au premier plan. Une accréditation institutionnelle a été exclue par les partenaires de la formation professionnelle.
  - Pas d'assainissement de la structure des prestataires
- **Démarche en 2023 :** Développement et examen de variantes



→ Proposition de mise en œuvre du SEFRI



# Définitions des termes

## **Droit à l'appellation:**

- Inscrit le terme «école supérieure» dans la loi.
- Autorise les prestataires de formation qui remplissent les conditions (p. ex. reconnaissance d'une filière de formation ES) à porter l'appellation "école supérieure".

## **Protection de l'appellation:**

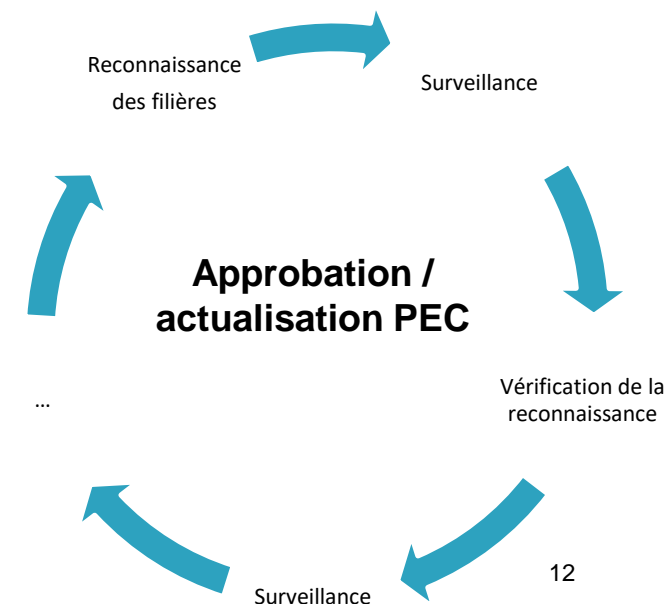
- Définit des dispositions pénales en cas d'utilisation non autorisée de l'appellation.



# Assurance-qualité dans le domaine des ES

L'assurance-qualité est assurée par les filières de formation ES :

- Reconnaissance des filières de formation → Critères institutionnels
- Plans d'études cadres : responsabilité commune de l'OrTra et des prestataires de formation
- Assurance-qualité supplémentaire avec OCM ES 2017:
  - Durée limitée des programmes d'études cadres
  - Vérification de la reconnaissance des filières de formation
- Surveillance cantonale
  - Le cycle de l'assurance-qualité garantit la qualité au niveau du contenu et de l'institution





# Proposition de mise en œuvre du droit à l'appellation

## Droit à l'appellation comme conséquence juridique supplémentaire de la reconnaissance d'une filière de formation ES

La reconnaissance d'une filière de formation ES aura désormais deux conséquences juridiques :

- 1) le prestataire de formation peut décerner le titre protégé par la Confédération (statu quo selon l'art. 20 al. 2 OCM ES),
  - 2) **le prestataire de formation peut désormais porter le titre décole supérieure".**
- Dans le cadre du droit à l'appellation, les **dispositions pénales** en cas d'utilisation non autorisée de ce terme sont ancrées (protection d'appellation).
  - Ancrage juridique au niveau de la loi : loi sur la formation professionnelle (LFPr)



# Proposition de mise en œuvre du droit à l'appellation

**Les conditions institutionnelles sont examinées dans le cadre de la procédure de reconnaissance (AKV). :**

- Mise en réseau avec les acteurs pertinents du système éducatif suisse
  - Structure et organisation : structures professionnelles d'organisation et de gestion
  - Exigences en matière d'infrastructure
  - Qualifications professionnelles et managériales des cadres responsables
  - Qualification du personnel enseignant
  - Procédure standardisée pour l'assurance et le développement de la qualité
  - Actualité, sauvegarde et disponibilité des connaissances
- **D'autres critères peuvent être ajoutés à tout moment**
- **Pas de procédure de contrôle supplémentaire**
- **Une nouvelle réduction de la taille de l'AKV est à l'étude (plusieurs sites)**



## **Variante examinée : «conditions et procédures séparées pour l'obtention du droit à l'appellation»**

Les conditions institutionnelles pour le droit de désignation seraient ancrées dans la loi et examinées séparément ou en dehors de l'actuel AKV.

### **Arguments contre cette variante :**

- L'assurance-qualité doit continuer à être assurée par le biais des filières de formation et peut tout aussi bien y être garantie.
- La coordination et la délimitation des procédures ne seraient pas claires
- Moins de flexibilité, car d'autres conditions devraient être inscrites dans la loi
- Coût supplémentaire de la procédure
- Un pas vers l'accréditation institutionnelle : cela a été clairement rejeté

**→ aucune valeur ajoutée par rapport à la proposition de mise en œuvre**



## Bilan

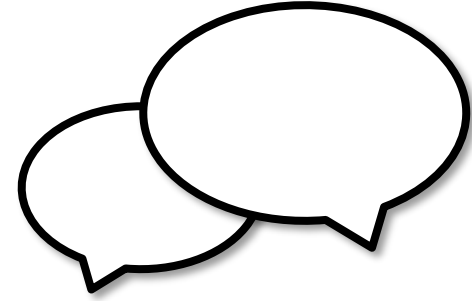
- Proposition de mise en œuvre **remplit l'objectif** d'accroître la visibilité de l'ES en tant qu'institution
- **Le pilotage et l'assurance-qualité** sont assurés **par la reconnaissance des filières de formation**
- **Mesure conforme au système** sans épuration de la structure des fournisseurs
- **Solution simple et rapide** à mettre en œuvre sans charge de procédure supplémentaire
- Offre la **flexibilité** de définir d'autres critères institutionnels si nécessaire





## Questions et discussion sur le droit à l'appellation

- Y a-t-il des questions de compréhension concernant la proposition de mise en œuvre ?
- Premières évaluations de la proposition de mise en œuvre (par ex. effets dans la pratique) ?





## Questions posées dans la consultation :

- 1) Approuvez-vous la proposition de mise en œuvre du SEFRI « Droit à l'appellation comme conséquence juridique supplémentaire de la reconnaissance d'une filière de formation » ?

*Oui / Oui avec réserve / Non*

*Justification:*

- 2) Si oui : avez-vous d'autres remarques concernant les travaux de concrétisation ?

- 3) Si non : quelle autre solution remplirait mieux, selon vous, l'objectif clairement défini d'accroître la visibilité et la notoriété des ES en tant qu'institutions, et comment ?

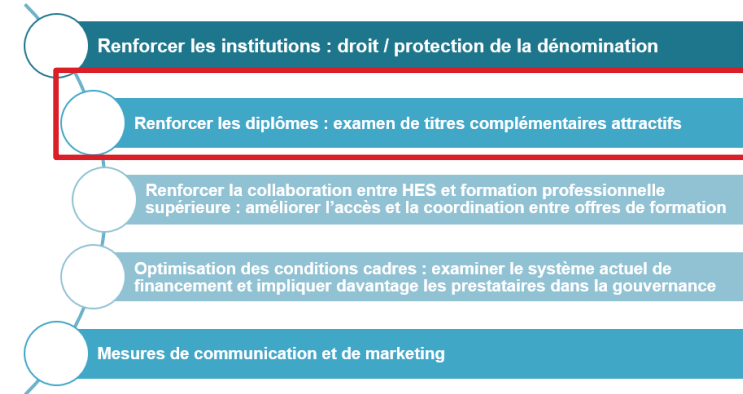
- Variante examinée « conditions séparées pour l'obtention du droit à l'appellation »
- Autre Variante

*Justification:*



# Titres complémentaires pour les diplômes FPS

- **Décision du Sommet national** : Examen de titres complémentaires pour les diplômes FPS avec le signal «tertiaire», notamment «Professional Bachelor» / «Professional Master»
- **Démarche 2023**: Développement et examen de variantes pour tous les diplômes FPS :
  - **Proposition de mise en œuvre du SEFRI**



## **Objet du mandat d'examen**

- L'introduction des titres complémentaires «Professional Bachelor» und «Professional Master» pour les diplômés FPS est examiné.
- Délimitation par rapport au domaine de Hautes écoles : les désignations s'appuient sur l'espace des hautes écoles ou sur le système de Bologne.
  - Assurer la distinction lors de la conception et montrer les effets
- La thématique fondamentale du «Professional Bachelor/Master», y compris ses avantages et ses inconvénients, a été examinée de manière approfondie. Des intitulés alternatifs ont été étudiés en détail au cours des dernières années, sans succès. Elles ne sont pas poursuivies dans le mandat d'examen.



# Objectif et décision du Sommet national

## Mesure conforme au système pour augmenter la visibilité et la notoriété de l'ES

- Le profil et l'orientation de l'ES sont incontestés et doivent être maintenus : Les titres dans les langues officielles doivent être maintenus
- Améliorer la visibilité, la notoriété et la clareté des ES et de ses diplômes.
- Solution nécessaire pour l'ensemble de la formation professionnelle supérieure
- L'impact des titres doit se limiter à une meilleure visibilité et notoriété (pas de rapprochement avec le domaine des hautes écoles)

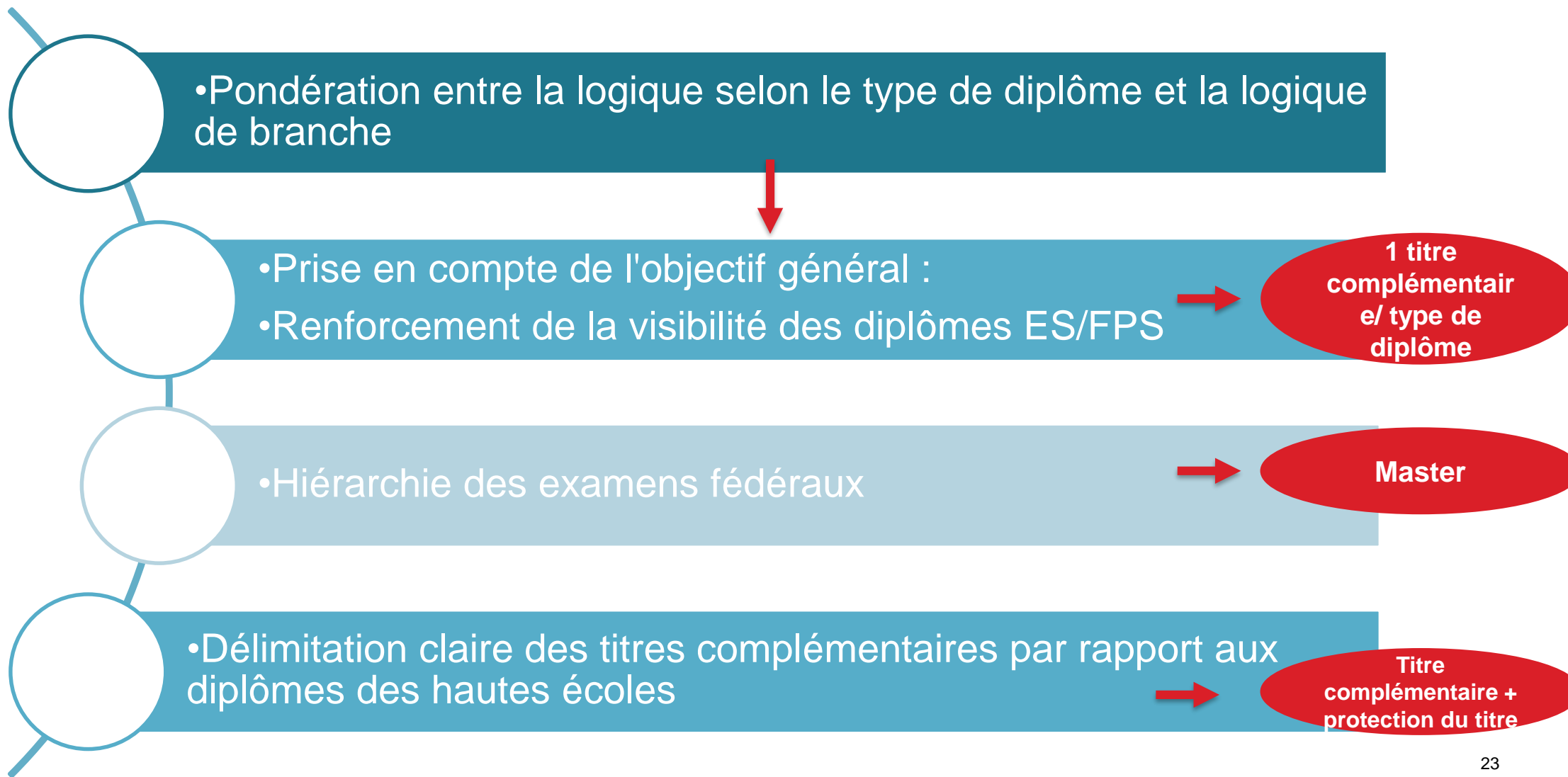


## Aspects à prendre en compte

- **Logique selon le type de diplôme:** Un titre au sein d'un type de diplôme (effet de signal)
- **Logique de branche :**
  - Pas de hiérarchisation défini par la loi entre les examens fédéraux et les filières de formation ES / hiérarchie juridiquement prescrite au sein des examens fédéraux
  - Différentes fonctions et spécificités des diplômes de la formation professionnelle supérieure dans le système éducatif
  - Positionnement différent des diplômes de la formation professionnelle supérieure au sein des branches
  - Différentes classifications dans le CNC Formation professionnelle au sein d'un même type de diplôme
- **Exclure tout risque de confusion avec les diplômes des hautes écoles**



# Conclusions pour la proposition de mise en œuvre





# Ancrage en tant que titre complémentaire protégés

- **Titres complémentaires protégés** par rapport aux titres actuels dans les langues officielles
- **Adaptation des dénominations des titres en anglais**

## Raisons de cette démarche :

- Légitimation politique dans le cadre d'une procédure législative
- Effet de signal fort et créer la sécurité juridique
- Distinction avec les titres des hautes écoles et introduction / utilisation contrôlée
  - Les arguments suivants s'opposent à l'introduction de la traduction anglaise non protégée du titre
- **Ancrage juridique au niveau de la loi sur la formation professionnelle (LFPr)**



# Proposition de mise en œuvre pour les titres complémentaires

Des titres complémentaires uniformes par type de diplôme pour un effet de signal clair

Diplôme	Titre actuel	Titre complémentaire	Traduction anglaise	Diplôme	Titre actuel	Titre complémentaire	Traduction anglaise
<b>Diplôme fédéral</b>	Chef de logistique diplômée/ diplômé	Chef de logistique diplômée/ diplômé	Senior Logistician	<b>Diplôme ES</b>	Éducatrice sociale diplômée ES/ Éducateur social diplômé ES	Éducatrice sociale diplômée ES/Éducateur social diplômé ES	Social Worker
		Professional Master	Professional Master			Professional Bachelor	Professional Bachelor
<b>Brevet fédéral</b>	Contremaître charpentière/ charpentier avec brevet fédéral	Contremaître charpentière/ charpentier avec brevet fédéral	General Foreman Timber Construction				
		Professional Bachelor	Professional Bachelor				



# Exemples de présentation

Logo du prestataire de la formation

Filière reconnue (pour la première fois) par le SEFRI sur la base de l'OCM ES 2017



## Diplôme d'école supérieure

Monsieur

**Peter Muster**

Né le (date de naissance), originaire de (lieu d'origine ou pays d'origine)

a suivi avec succès la filière de formation XY (désignation selon l'annexe pertinente de l'OCM ES) à l'école supérieure (nom du prestataire de la formation) et réussi la procédure de qualification finale en date du jj-mm-aaaa.

Il/Elle est autorisé(e) à porter le titre protégé suivant :

## Éducateur social diplômé ES

**Professional Bachelor**

La filière de formation est reconnue au niveau fédéral sur la base de l'ordonnance du DEFR du 11 septembre 2017 concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES ; RS 412.101.61) et de la décision de reconnaissance du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI du jj-mm-aaaa.

Date (date de la signature) et signature du prestataire de la formation

Date (date de la signature) et signature de l'autorité de surveillance cantonale et/ou de l'Ortra nationale

Logo de l'autorité de surveillance cantonale et/ou de l'Ortra nationale

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

## DIPLÔME

**Thomas Muster**

né le 5 février 1968, originaire de Signau (BE),

a prouvé qu'il satisfait aux exigences requises pour l'obtention du diplôme en vertu de la loi du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle et conformément au règlement de l'examen professionnel fédéral supérieur du 19 janvier 2013 approuvé par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Le présent diplôme autorise le titulaire à porter le titre légalement protégé de

## CHEF DE LOGISTIQUE DIPLÔMÉ

**PROFESSIONAL MASTER**

Berne, le 6 décembre 2012

Secrétariat d'État à la formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRI

Secrétaire d'État

Martina Hirayama

Treuhand-Kammer  
Schweizerische Kammer der Wirtschaftsprüfer  
Steuerexperten und Treuhandexperten

Der Präsident der Prüfungskommission

Thomas Muster

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

## Supplément au diplôme

### 1. Informations sur le titulaire du diplôme

1.1 Nom de famille	Muster
1.2 Prénom(s)	Peter
1.3 Date de naissance	01.01.2000
1.4 Numéro matricule	1234.5678.00

### 2. Informations sur le diplôme

#### 2.1 Intitulé du diplôme et du titre

Educatrice sociale diplômée ES / Educateur social diplômé ES  
Professional Bachelor

Social Worker  
Professional Bachelor

#### 2.2 Principaux domaines d'études couverts par le diplôme

#### 2.3 Nom de l'entité ayant délivré le diplôme

#### 2.4 Nom de l'entité ayant organisé la procédure de qualification

#### 2.5 Langue(s) de formation/d'examen

Français ou allemand ou italien

### 3. Informations sur le niveau de qualification

#### 3.1 Niveau de qualification

Cadre national des certifications formation professionnelle: niveau 6

Cadre européen des certifications: niveau 6

Diplôme de la formation professionnelle de degré tertiaire

Le cadre national des certifications formation professionnelle est un outil de transparence constitué de huit niveaux. Cf. point 6. Informations sur le système éducatif national.

#### 3.2 Durée et étendue du programme de formation

Avec un CFC du domaine: au moins 3600 heures de formation.

Sans CFC du domaine: au moins 5400 heures de formation.

Le présent supplément au diplôme se fonde sur l'art. 4, al. 2, de l'ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (D-CNC-FFP, RS 412.105.1). Il suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES (décision no 2241/2004/CE). Le supplément fournit des données suffisantes pour améliorer la transparence internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable de qualifications (diplômes, titres, certificats, attestations, etc.). Il décrit la nature, le niveau, le contenu, le contenu et le statut de la qualification acquise par la personne désignée par le certificat original auquel ce supplément est annexé. Le supplément au diplôme ne peut pas être utilisé séparément du certificat original. Il est dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance.

De plus amples informations sont disponibles sur le site [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch)



# Proposition de mise en œuvre pour les titres complémentaires

## Justification :

- L'objectif « notoriété et clarté de tous les diplômes de la formation professionnelle supérieure » est atteint
  - Prise en compte de la hiérarchie des examens fédéraux et renforcement de tous les diplômes FPS
  - Maintien de la logique du système éducatif pour l'octroi des titres :
    - Titres complémentaires uniformes par type de diplôme dans toutes les branches
    - Pas de représentation de la classification du CNC via titres complémentaires
- Signalement des titres complémentaires par type de diplôme

## Digression : variante examinée «trois titres complémentaires»

Diplôme	Titre actuel	Titre complémentaire	Traduction anglaise
<b>Diplôme fédéral</b>	Chef de logistique diplômée/ diplômé	Chef de logistique diplômée/ diplômé  Professional Master	Senior Logistician  Professional Master
<b>Diplome ES</b>	Éducatrice sociale diplômée ES/Éducateur social diplômé ES	Éducatrice sociale diplômée ES/Éducateur social diplômé ES  Professional Bachelor	Social Worker  Professional Bachelor
<b>Brevet fédéral</b>	Contremaître charpentière/charpentier avec brevet fédéral	<i>À définir</i>	<i>À définir</i>

- Ne correspond pas à la structure et à l'organisation des offres FPS
- Titre complémentaire pas clair pour les EP
- Ne tient pas compte de la hiérarchie des EP et des EPS
- Intervention potentielle dans la gestion bottom-up de la FPS



# Variantes examinées «Logique de branche»

## Variante a) Prise en compte de la logique de la branche par décision de la branche

Diplôme	Titre actuel	Titre complémentaire	Traduction anglaise		Diplôme	Titre actuel	Titre complémentaire	Traduction anglaise
<b>Diplôme fédéral</b>	Chef de logistique diplômée/ diplômé	Chef de logistique diplômée/ diplômé Professional Master	Senior Logistician Professional Master		<b>Diplôme ES</b>	Éducatrice sociale diplômée ES/ Éducateur social diplômé ES	Éducatrice sociale diplômée ES/ Éducateur social diplômé ES Professional Bachelor	Social Worker Prof. Bachelor
<b>Brevet fédéral (1 ou plus)</b>	Contremaître charpentière/ charpentier avec brevet fédéral	Contremaître charpentière/ charpentier avec brevet fédéral Professional Bachelor	General Foreman Timber Construction Professional Bachelor					
	Cheffe d'équipe charpentière/ Chef d'équipe charpentier avec brevet fédéral	<i>pas de titre complémentaire</i>	<i>À définir</i>					



## **Variantes examinées «Logique de branche»**

### **Évaluation de la variante a) :**

- Satisfait la logique de la branche
- Manque l'effet de signal et la visibilité
- Ne respecte pas la logique du système de formation pour l'attribution des titres par type de diplôme
- Complique la compréhension des diplômes de FPS et la confusion des titres
- Rend la mobilité entre les branches plus difficile
- Intérêts des diplômé-e-s
- Effort et harmonisation du processus de décision dans la branche



## Variantes examinées «Logique de branche»

Variante b) : prise en compte de la logique de branche par le rattachement au CNC de la formation professionnelle

NQR-Niveau	Diplôme	Titre actuel	Titre complémentaire	Traduction anglaise
<b>CNC-Niveau 7</b>	Diplôme fédéral	Logisticienne/ logisticien avec diplôme fédéral	Logisticienne/ logisticien avec diplôme fédéral  Professional Master	Senior Logistician  Professional Master
<b>CNC-Niveau 6</b>	Diplôme fédéral	Experte/expert protection incendie avec diplôme fédéral	Experte/expert protection incendie avec diplôme fédéral Professional Bachelor	Fire Protection Specialist, Professional Bachelor
	Diplome ES	Technicienne diplômée/technicien diplômé ES en conduite de travaux de construction en bois	Technicienne diplômée/technicien diplômé ES en conduite de travaux de construction en bois Professional Bachelor	Prof. Bachelor in Wood Construction Management
	Brevet fédéral	Contremaître charpentière/charpentier avec brevet fédéral	Contremaître charpentière/charpentier avec brevet fédéral Professional Bachelor	General Foreman Timber Construction, Professional Bachelor
<b>CNC-Niveau 5</b>	Brevet fédéral	Cheffe d'équipe charpentière/Chef d'équipe charpentier avec brevet fédéral	<i>pas de titre complémentaire</i>	À définir



## Variantes examinées «Logique de branche»

### Évaluation de la variante b):

- Satisfait à la logique de la branche
- N'atteint pas l'objectif du degrés tertiaire et de visibilité
- Ne respecte pas la logique du système de formation pour l'attribution des titres par type de diplôme
- Rend difficile la compréhension des diplômes de FPS et la confusion des titres
- Rend la mobilité entre les branches plus difficile
- Intérêts des diplômé-e-s
- **Le CNC de la formation professionnelle serait désormais plus qu'un instrument de transparence**



## Bilan

Il n'existe pas de solution parfaite qui puisse répondre à toutes les exigences !

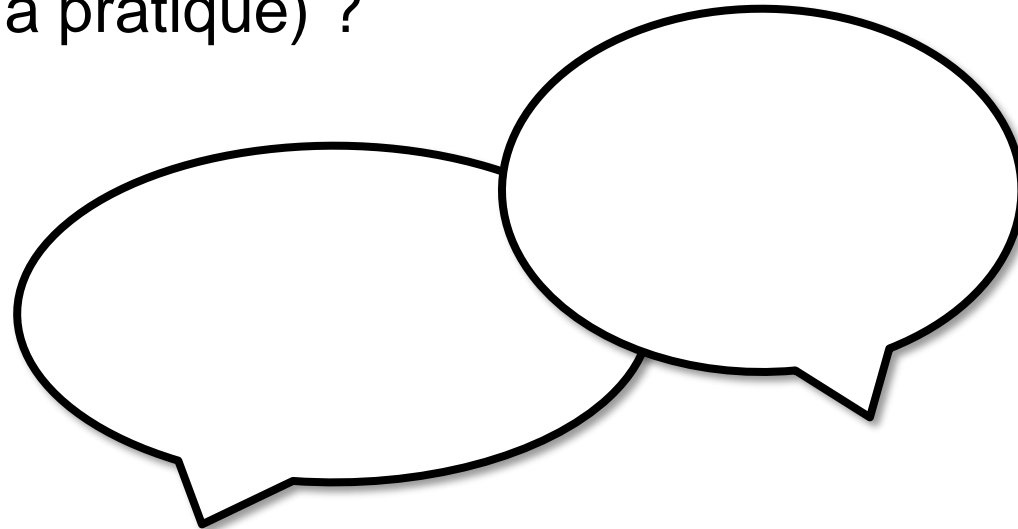
### **La proposition de mise en œuvre :**

- Augmente la visibilité et la clarté des diplômes FPS en Suisse et à l'étranger, notamment comme signal lors du choix professionnel.
- Renforce tous les diplômes de la formation professionnelle supérieure
- Tient compte de la structure actuelle des diplômes FSP
- Assure la distinction avec les diplômes des hautes écoles
- Suit la logique actuelle des titres par type de diplôme → Pas de diplômes de 1re et 2e classe au sein d'un même type de diplôme
- Prend en compte les désignations de titres en anglais pour tous les diplômes FPS
- Offre une solution facile à mettre en œuvre et à comprendre pour l'ensemble de la FPS



## Questions et discussion sur les titres complémentaires

- Y a-t-il des questions de compréhension concernant la proposition de mise en œuvre ?
- Premières réactions à la proposition de mise en œuvre (par ex. effets dans la pratique) ?





## Questions posées dans la consultation

1) Êtes-vous favorable à l'introduction des titres complémentaires « Professional Bachelor » et « Professional Master » pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure ?

*Oui / oui avec réserve / non*

*Justification:*

2) Êtes-vous favorable à la proposition de mise en œuvre du SEFRI « Titres complémentaires uniformes par type de diplôme », compte tenu de l'objectif défini d'augmenter la visibilité et la clarté des diplômes de la formation professionnelle supérieure ?

*Oui / oui avec réserve / non*      *Justification:*

3) Si oui avec réserve ou non : êtes-vous favorable à une autre solution, en tenant compte de l'objectif d'accroître la visibilité et la clarté des diplômes de la formation professionnelle supérieure ?

*Oui / non*

*Si oui, quelle solution alternative?*

*Justification:*

- *Variante examinée a) « décision de la branche »*
- *Variante examinée b) « rattachement au CNC formation professionnelle »*
- *Autre variante*



# Optimisation des conditions cadres: financement

- **Objectif** : le financement est analysé dans son ensemble et des possibilités d'optimisations sont présentées

Focus sur:

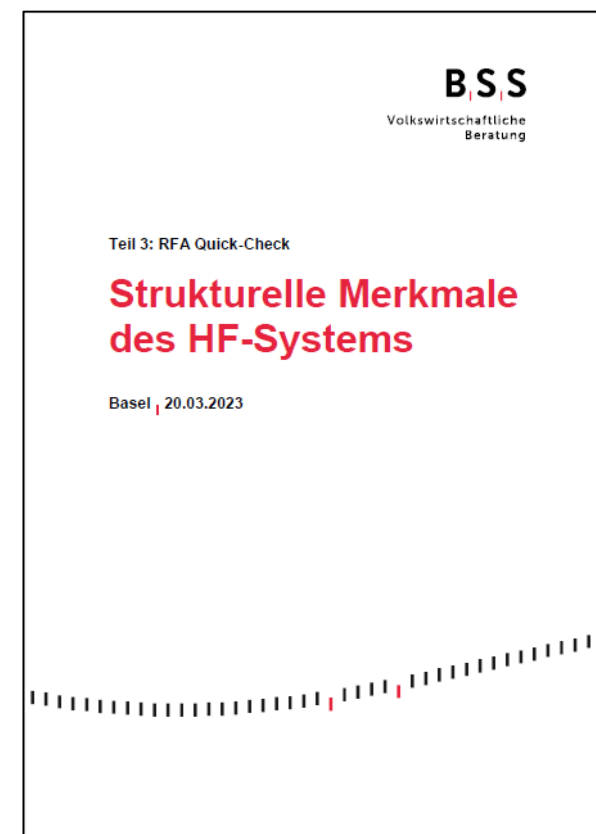
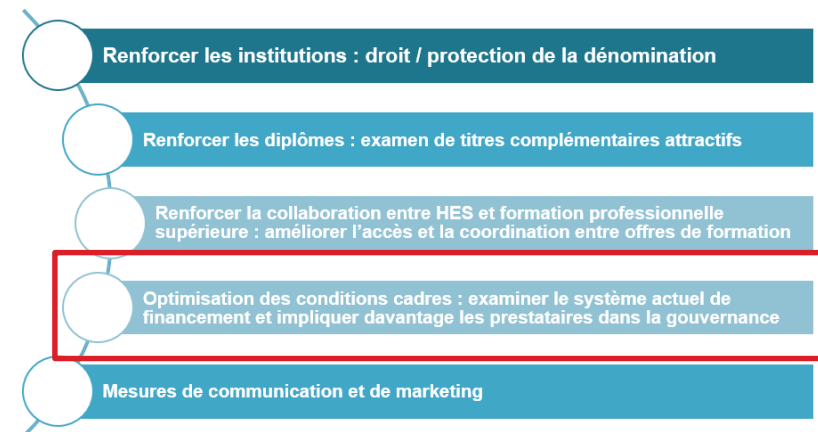
- Optimisation de l'AES et enquête sur l'impact d'une augmentation des contributions
- Comparaison des coûts effectifs des formations dans le domaine tertiaire

- **Lead**: le SEFRI en collaboration avec les cantons (en partic. AG AES du SG CDIP)

Le SEFRI a confié les analyses à BSS Volkswirtschaftliche Beratung et traite les résultats dans un rapport.

- **Démarche 2023**:

- Le rapport de BSS sur les effets d'une optimisation de l'OHF sur les acteurs concernés sont disponibles sous la forme d'une analyse d'impact de la réglementation Quick-Check.
- Les cantons définissent sur la base des résultats de la marche à suivre.



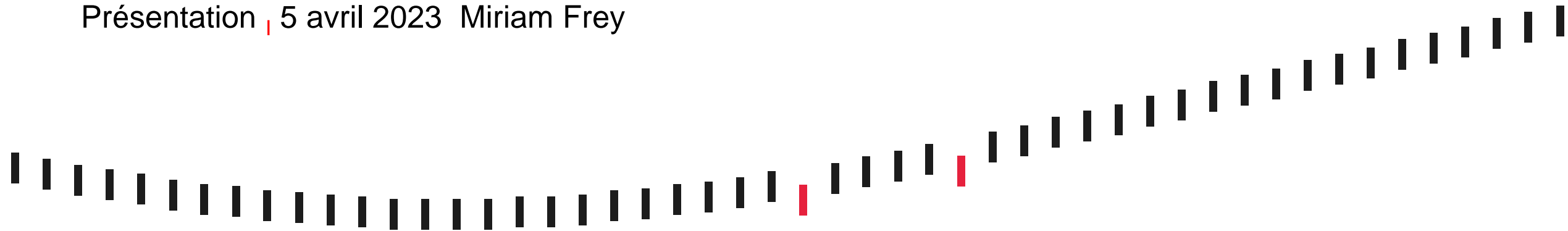
# Caractéristiques structurelles du paysage des ES

**B | S | S**

Volkswirtschaftliche  
Beratung

Partie 3 : quick check AIR

Présentation | 5 avril 2023 | Miriam Frey



# Étude

1. Offre et demande → terminée
2. Financement et compétences → terminée
3. Impact d'éventuelles adaptations (quick check AIR) → Présentation

# Quick check AIR : méthodologie

Analyse d'impact de la réglementation (AIR) :

- En principe : un instrument d'analyse d'impact ex ante des projets législatifs
- Dans le cas présent : utilisation de la méthodologie (pas de projet législatif concret)

Points à examiner dans le cadre du quick check AIR :

1. Nécessité d'agir : nécessité et possibilité d'une intervention de l'État
2. Autres options envisageables
3. Conséquences pour les différents groupes de la société
4. Conséquences pour l'économie dans son ensemble

# Contexte

Champs d'action du point de vue des acteurs :

- A. Montant des taxes d'études
- B. Fluctuations des tarifs AES
- C. Possibilités d'investissement des prestataires de formation / affectation des bénéficiaires

→ Étude : Analyse approfondie des champs d'action et examen des adaptations envisageables

*Adaptations : fixation par le groupe de travail de la CDIP et la Commission ES, en tenant compte des décisions déjà prises*



# A) Taxes d'études

Financement cantonal selon l'AES :

- But : en règle générale, contributions à hauteur de 50 % des coûts moyens des filières de formation
- Ces contributions sont plafonnées :
  - Mécanisme : les coûts ne sont pris en compte que jusqu'à la valeur de référence définie pour un nombre de périodes d'enseignement par étudiant et par année
  - Exemple : filière de formation avec deux fois plus de périodes d'enseignement par étudiant que la valeur de référence → la moitié des coûts est prise en compte
  - Objectif : réduire l'influence des valeurs extrêmes
  - Effet : le plafonnement diminue significativement les tarifs (motif : les valeurs de référence ne correspondent [plus] à la réalité)
- Dans les faits : contributions à hauteur d'env. 41 % des coûts moyens des filières de formation

Nécessité d'agir :

- Effet de plafonnement important (la plupart des filières sont plafonnées)
- Adaptation du plafonnement si son but se résume à réduire les valeurs extrêmes

# A) Taxes d'études

- Comparaison des taxes d'études (coûts directs pour les étudiants) :
  - Les taxes d'études sont généralement plus élevées dans les ES que dans les HES et pour les EP/EPS.
  - Point de vue des acteurs : les filières ES et leurs étudiants sont donc désavantagés.
- Comparaison entre les coûts directs et indirects (perte de revenus) :
  - Filières ES (temps partiel, 6 semestres) : env. 50 000 CHF
  - Filières HES (temps partiel, 8 semestres) : env. 100 000 CHF
  - Cours préparatoires aux EP / EPS (temps partiel, 3 semestres) : 15 000 – 20 000 CHF

Nécessité d'agir :

- La différence entre les filières ES et HES est relativisée.
- Mais : les coûts des ES sont significativement plus élevés que ceux pour les EP / EPS.

# A) Taxes d'études

Adaptation vérifiée :

- **Mesure :**
  - Adaptation des valeurs de référence de la règle de plafonnement
  - Prise en compte de coûts plus élevés pour le calcul du tarif
  - Contributions cantonales plus élevées (tarifs AES)
  - Taxes d'études plus faibles
- **Impact (avec les valeurs de référence adoptées) :**
  - Les contributions AES augmentent d'env. 30 millions de francs par an.
  - En cas de retransmission intégrale : les charges pesant sur les étudiants diminuent d'env. 30 millions de francs par an.
  - Impact sur les cotisations des employeurs non déterminé.

## B) Fluctuations des tarifs AES

Nécessité d'agir :

- Adaptation des tarifs AES tous les 2 ans
- Modifications tarifaires lors de la dernière adaptation :
  - Modifications dans 33 filières à temps plein sur 38
  - Modifications dans 36 filières à temps partiel sur 41
- Conséquence : sécurité de planification limitée pour les cantons, les prestataires de formation et les étudiants

Adaptation vérifiée :

- Mesure : relevé des coûts et fixation des tarifs désormais tous les 3 ans (au lieu de tous les 2 ans)
- Impact : amélioration de la sécurité de la planification

# C) Possibilités d'investissement / affectation des bénéfices

Nécessité d'agir :

- art. 3 AES :

*Les éventuels bénéfices enregistrés par les institutions proposant des filières de formation doivent être utilisés soit pour une réduction des taxes de cours, soit pour le développement de la filière.*

- Mise en œuvre dans la pratique : variable

- Point de vue des prestataires de formation : en cas d'application restrictive, possibilités d'investissement insuffisantes

Adaptation vérifiée :

- Mesure : intervention recommandée dans la FAQ de la CSFP (déjà mise en œuvre)

*Les cantons sont encouragés à aborder cette situation avec souplesse, pour que les écoles supérieures soient à même de développer leur offre et de conserver leur attractivité. Revoir cette disposition pour l'appliquer au niveau de l'école et non de la filière serait déjà une solution ouvrant la voie à des financements croisés. Une telle solution doit viser l'amélioration de la qualité des écoles et des formations.*

- Impact : aucun changement de pratique attendu

**BSS**

Volkswirtschaftliche  
Beratung

Miriam Frey, consultante senior

[miriam.frey@bss-basel.ch](mailto:miriam.frey@bss-basel.ch), 41 61 262 05 51

**BSS Volkswirtschaftliche Beratung AG**, Aeschengraben 9, 4051 Basel  
T +41 61 262 05 55, [contact@bss-basel.ch](mailto:contact@bss-basel.ch), [www.bss-basel.ch](http://www.bss-basel.ch)

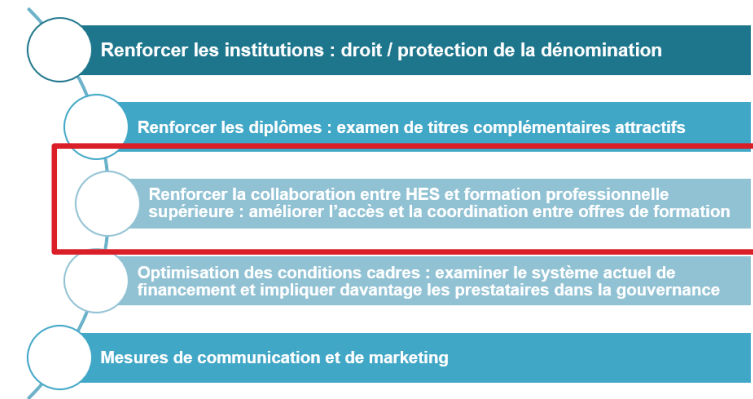


# Renforcer la collaboration HES-FPS

- **Objectif :** Augmenter la transparence de l'accès et améliorer la coordination entre offres de formation

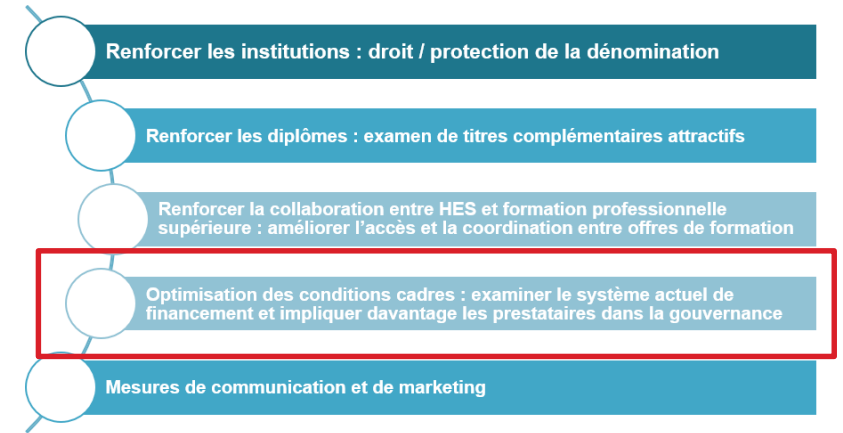
Focus sur :

- Poursuite de l'amélioration de la prise en compte des acquis
  - Transparence pour les Hautes Écoles de l'étranger
  - Renforcement des échanges entre les acteurs
- **Lead:** Représentants HES et acteurs FPS,  
(le SEFRI fixe le point de départ et attend un rapport)
- **Démarche 2023:**
    - Point de départ fixé par le SEFRI en février 2023 (Lettres à swissuniversities et C-ES)
    - Lead par la suite auprès des acteurs de l'ES - en particulier de l'ES - et des HES pour mettre en place un échange commun
    - Premier rapport prévu dans le cadre de la réunion au sommet de 2023





# Optimisation des conditions cadres: gouvernance

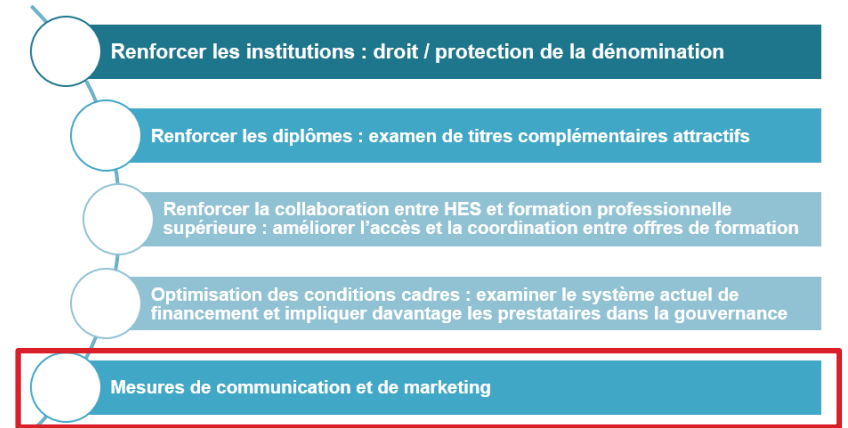


- **Objectif** : Implication ciblée des prestataires de formation ES dans la gouvernance de la formation professionnelle
- **Lead** : CTFP  
Mise en œuvre forum de dialogue: SEFRI
- **Démarche 2023**: Le premier forum de dialogue se tient aujourd'hui





# Communication et marketing

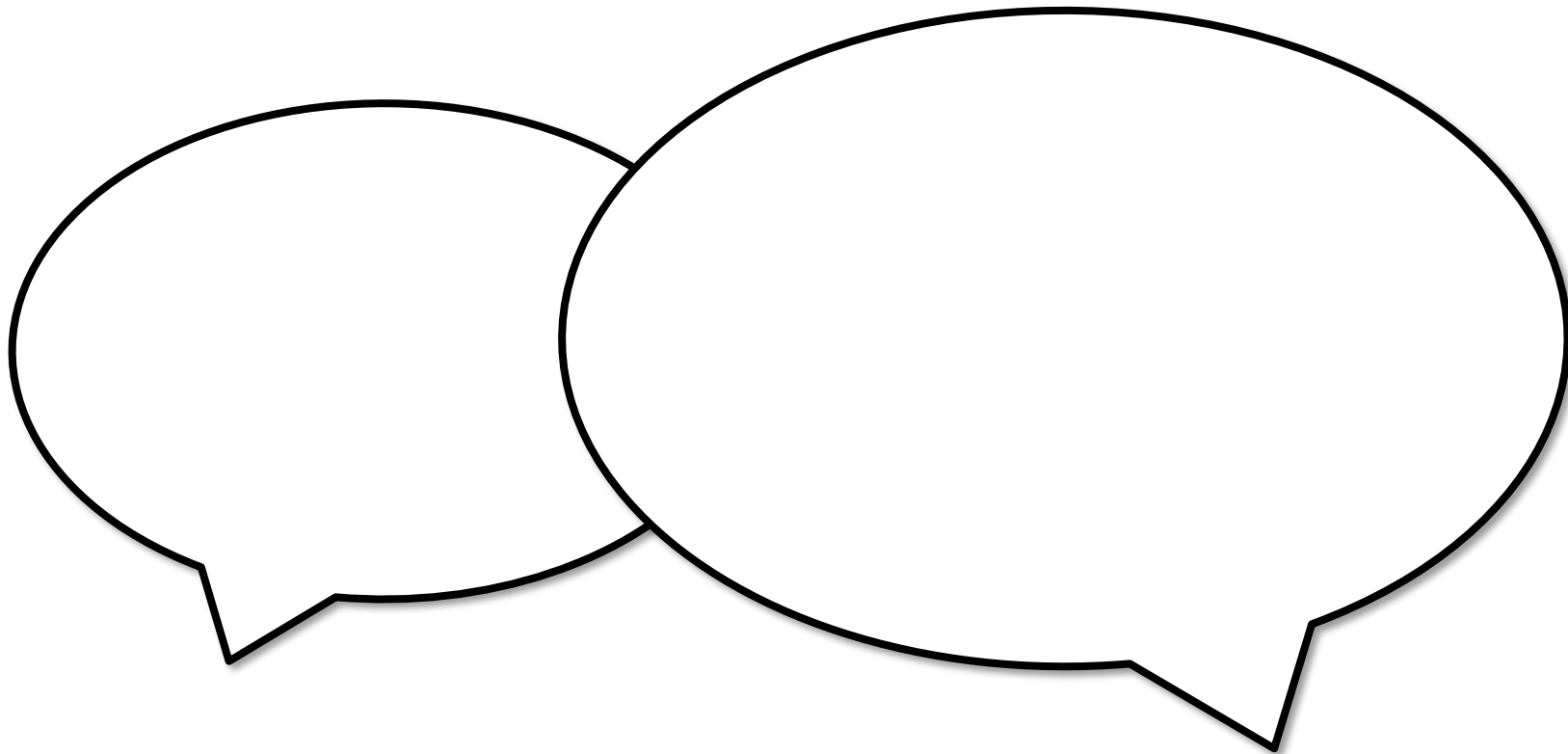


- **Objectif** : Soutien aux mesures principales pour une meilleure visibilité et notoriété de la formation professionnelle supérieure dans son ensemble
- **Lead** : SEFRI  
Les organisations du monde du travail et les cantons assument des tâches dans le cadre de leurs compétences
- **Démarche 2023** : Le SEFRI examine ses mesures antérieures et les complète là où nécessaire



## Questions sur les autres mesures

- Mesures: collaboration HES – Formation professionnelle supérieure
- Mesure optimisation des conditions cadres: Financement





Positionnement ES:

Prochaines étapes





# Consultation écrite

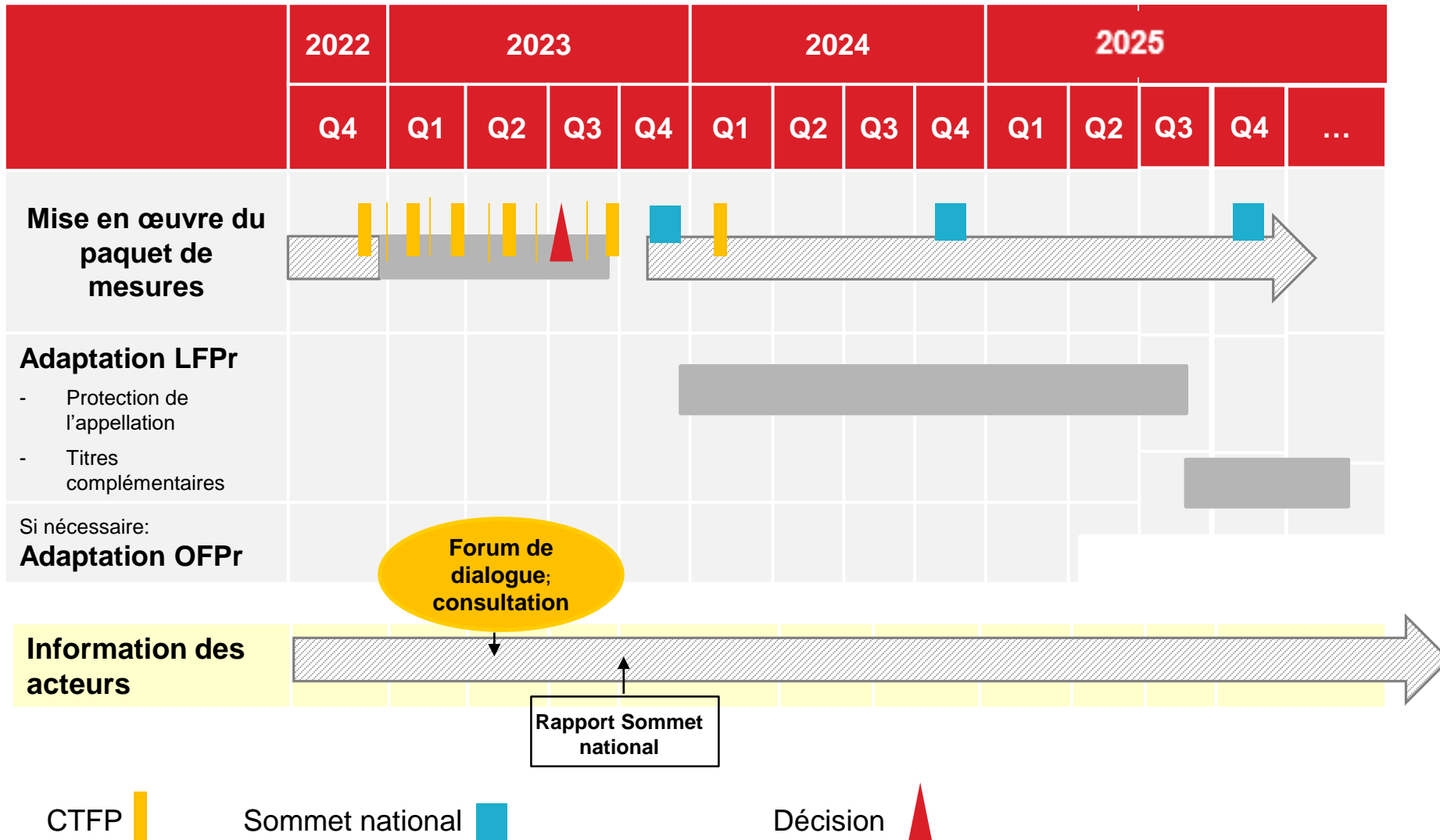
**du 6 avril 2023 – 24 mai 2023**

via CTFP

- Informations sur le document «Procédure de consultation – aperçu»
- Réponse aux questions
- C-ES, ODEC et swissuniversities sont directement approuvé par le SEFRI,

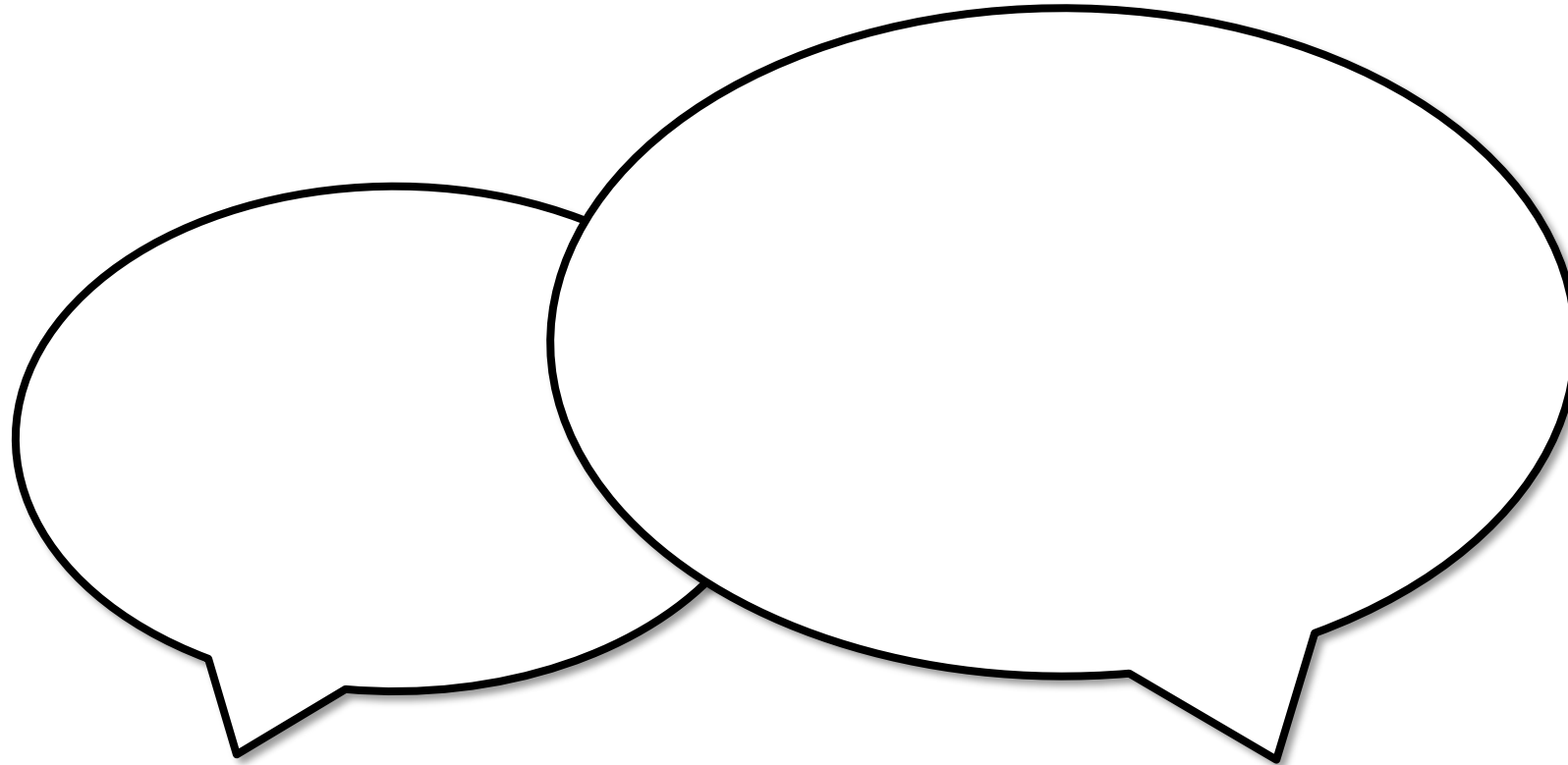


# Suite de la procédure





# Questions et discussion sur la procédure





# Forum de dialogue ES - Réorientation du forum de dialogue pour les prestataires de formation initiale et continue





# Organisation du forum de dialogue ES à partir de 2023

**But:** renforcement de la gouvernance dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, en particulier les ES

**Groupe cible:**

- tous les acteurs de la formation professionnelle supérieure, en particulier les prestataires ES
- Le nombre de participants est déterminé en fonction des thèmes à traiter

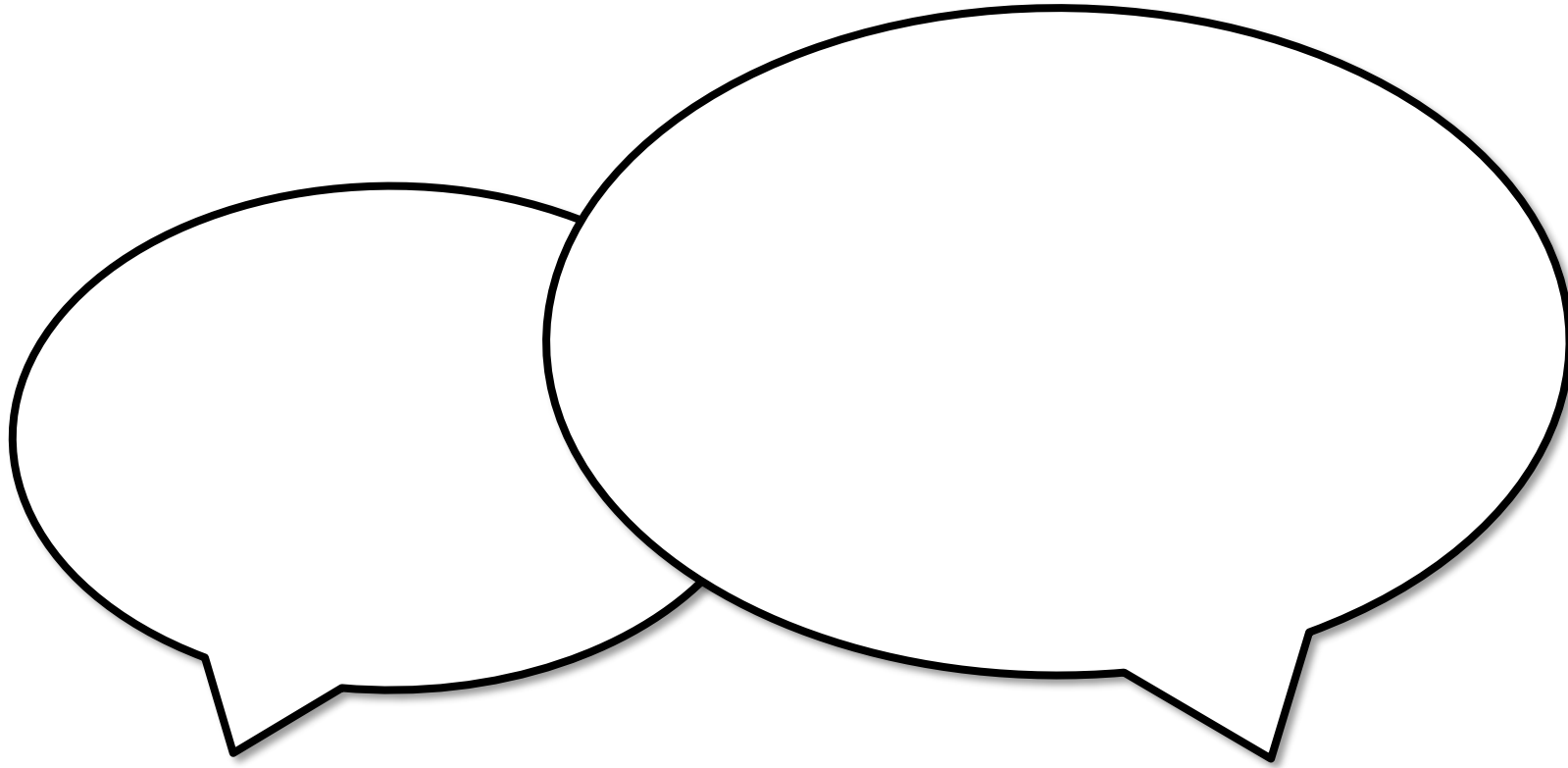
**Introduction au thème:** secrétariat de la CTFP, la sélection des thèmes se fait à l'avance

**Rythme:** 1 fois par année, ou selon la demande





## Commentaires à propos du forum de dialogue ES



→ Vous recevrez par E-Mail une enquête sur l'évaluation du nouveau forum de dialogue ES. Nous vous remercions de votre participation !



**Nous vous remercions de votre  
attention !**